

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Julien-Molhesabate (salle des Sucs),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles CIBERT)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **19**

Ayant pris part au vote :
(vote public) : **21**

o Pour : **21**

o Contre : **0**

o Abstention : **0**

o Blanc : **0**

o Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, GOUY Pascal, VALLAT Robert, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas et Mmes MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, JAMES Marie-Laure, DURIEUX Gladys et SOUTRENON Maryline.

Excusé : Néant.

Absents : MM. CELLE Hubert, MOULIN Christophe et Mme MASSARDIER Céline.

Pouvoirs : Mme MOUNIER Emeline à M. DURIEUX Pierre.

Mme DREVET Hélène a donné pouvoir à Mme MARCON Catherine.

Date de convocation :

Le 07 avril 2023

Date d'affichage :

Le 07 avril 2023

M. le Président présente le projet d'adhérer auprès de l'Association des Communautés de France (ADCF), dont l'objet est de défendre au niveau national les intérêts de l'intercommunalité et de proposer une aide juridique à ses adhérents.

Il précise que le coût d'adhésion pour la Communauté de Communes serait d'environ 900 € par an.

DELIBERATION N° :
DC/2023-04-11/25

OBJET DE LA SEANCE :

**Association des
Communautés de France**

Adhésion

M. le Président propose d'adhérer à cette association à compter de l'année 2023 sur la base des éléments présentés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le principe que la Communauté de Communes adhère à l'Association des Communautés de France (ADCF) à compter de l'année 2023,
- approuve les conditions financières d'adhésion à cette association,
- charge le Président de mandater à cette association le montant de la cotisation annuelle correspondante,

AR Prefecture

043-244300307-20230411-DC20233041125-DE
Reçu le 19/04/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le principe que la Communauté de Communes adhère à l'Association des Communes Forestières de Haute-Loire à compter de l'année 2023,
- approuve les conditions financières d'adhésion à cette association,
- charge le Président de payer à cette association le montant de la cotisation annuelle correspondante,
- charge le Président et le Vice-Président compétent de prendre toutes décisions utiles sur ce dossier.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,



AR Prefecture

043-244300307-20230411-DC20233041125-DE
Reçu le 19/04/2023

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le